RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

CFA ACADÉMIQUE
GIP FCIP
ACADÉMIE DE CRÉTEIL

DIPLOME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE - DEAP - EN APPRENTISSAGE (NIVEAU 4)

PUBLIC VISÉ

Public de - 29ans

Rqth

Créateur ou repreneur d'entreprise

Sportif de haut niveau

Contrat d'apprentissage

LE + DE LA FORMATION

Les formations DEAP sont accueillies au sein des lycées professionnels par des formateurs en majorité personnels de santé.
Nos formations bénéficient de plateaux techniques performants et d'un programme pédagogique de qualité.
Aucun frais (scolarité ou inscription), que ce soit pour l'entreprise ou l'apprenti.
Nos résultats sont disponibles à votre demande.

DUREE

Durée moyenne : contenus et durées individualisés.

Durée de formation : 770 heures

Durée en entreprise : 1640 heures

Durée hebdomadaire moyenne : 35h / semaine

DATES PREVISIONNELLES

Du 02/09/2024 au 27/02/2026.

LIEUX DE FORMATION

CFA

Lycée Jéhan de Chelles

47, rue des Cités

77649 Chelles

CONTACT

CFA

Nicole Eustache

Tél : 01 57 02 67 74

cfa-academique@ac-creteil.fr

Référent handicap :

IDA CAKPOSSA

Consulter notre Politique Handicap

TARIFS

Prix tarif public maximum :
Forfait parcours mixte :
12 500,00 €.

Organisme non soumis à la TVA.

OBJECTIFS

Le rôle de l'auxiliaire de puériculture est défini en 3 missions :
• Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale
• Collaborer au projet de soins personnalisé de l'enfant et l'adolescent (de 0 à 18 ans) dans son champ de compétences
• Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

L'auxiliaire de puériculture, dans le cadre de sa profession, réalise 2 types de soins :
• Les soins courants, relevant plus de soins de la vie quotidienne
• Les soins aigus, relevant d'actes médicalisés, sous le contrôle d'un responsable professionnel de la santé.

La formation au diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture a donc pour but d'enseigner les gestes et les réflexes, d'apporter les connaissances nécessaires pour que l'auxiliaire de puériculture puisse jouer son rôle et apporter les soins en toute maîtrise.
La formation forme également à la réalisation d'activités d'éveil et des soins visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant et l'adolescent (de 0 à 18 ans).

PRE-REQUIS

Etre âgé de plus de 17 ans à l'ouverture de la formation,
Avoir ses vaccins à jour.
L'entrée en formation est conditionnée par un certificat médical délivré par un médecin agréé par l'ARS, attestant l'absence de contre-indication physique ou psychologique à l'exercice de la profession .
Les attendus et critères nationaux préconisés par le Ministère de la santé et de la prévention sont les suivants :
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité : connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal
Qualités humaines et capacités relationnelles : aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit ; aptitude à entrer en relation avec une personne et à ; aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale : maîtrise du français et du langage écrit et oral, pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique : aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables, maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles : aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

MODALITES D'ADMISSION ET DE RECRUTEMENT

Modalités de candidature :
Dossier de candidature téléchargeable notre site, durant les périodes de recrutement https://www.forpro-creteil.org/difapas/
Personnes sans contrat d'apprentissage : Être admis aux épreuves de sélection .
Personnes avec promesse d'embauche en contrat d'apprentissage : entretien d'accueil
L'entrée en formation est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage et dans la limite des places disponibles.
Inscriptions du 25/03/2024 au 10/06/2024 au Lycée Jéhan de Chelles à Chelles.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Cours magistraux
Mises en situation
Cas pratiques
Mises en situation professionnelles sur lieux de stage (semaine, nuits, week-end)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Voir nos conditions générales de ventes

GIP FCIP
ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Cours du jour
Période de formation en entreprise.

FINANCEMENTS

Type de financement :

Contrat d'apprentissage

N° DOKELIO : SE_0001018524

CODES

NSF : 331

RNCP : 35832

Formacode : 43441

Code Rome : J1304

CONTENUS

Accompagnement pédagogique individualisé (API)
Suivi pédagogique individualisés des apprenants (SPI)
Travaux personnels guidés (TPG)
Bloc 1 - Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

- Module 1 - Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
- Module 1bis - Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale
- Module 2 - Repérage et prévention des situations à risque

Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

- Module 3 - Evaluation de l'état clinique d'une personne
- Module 4 - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement
- Module 5 - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée

Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

- Module 6 - Relation et communication avec les personnes et leur entourage
- Module 7 – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs

Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

- Module 8 - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés

Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

- Module 9 – Traitement des informations
- Module 10 - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques

VALIDATION

- Diplôme Diplôme d'état d'auxiliaire de puériculture - DEAP - En apprentissage (niveau 4) niveau : 4

SUITE DE PARCOURS ET DEBOUCHES

L'auxiliaire de puériculture peut évoluer vers des postes de référent technique ou d'encadrement en micro-crèche.
Avec une formation complémentaire, il peut accéder aux métiers suivants : aide soignant, assistant médical, assistant de régulation médicale, accompagnant éducatif et social, infirmier, éducateur de jeunes enfants .

Plus d'informations :
https://www.onisep.fr/ressources/Univers-Metier/Metiers/auxiliaire-de-puericulture